



Dossier de l'OHI n° S1/6200/A-2

LETTRE CIRCULAIRE DU CONSEIL 1/2020
28 février 2020

RAPPORT ANNUEL DE L'OHI POUR 2019
ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER POUR 2019

Références :

- A. Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée – *Cycle de planification*.
- B. Résolution de l'OHI 2/2018 – *Procédure d'examen des états financiers annuels et des recommandations ainsi que des estimations budgétaires et du programme de travail de l'année suivante*.
- C. Proposition de Programme de travail et de Budget triennaux 2021-2023 (Doc. A-2, Proposition 1.7).

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux procédures révisées en vigueur pour le Cycle de planification de l'OHI (cf. référence A, *pour les années d'Assemblée*) et pour l'examen des états financiers de l'année précédente (cf. référence B), la présente lettre invite les membres du Conseil à prendre note du projet de Rapport annuel de l'OHI pour 2019 (Partie 1 – Généralités), et à fournir leurs commentaires dès que possible, en particulier s'ils sont susceptibles d'avoir un impact sur le Programme de travail triennal et sur le Budget triennal pour 2021 – 2023 tels que proposés dans la référence C. Ces commentaires, le cas échéant, seront examinés lors de la 2^{ème} session de l'Assemblée dans le cadre des items pertinents de l'ordre du jour, selon qu'il convient.

Le projet de Rapport annuel de l'OHI pour 2019 (Partie 1 - Généralités et Partie 2 - Finances) est disponible pour consultation, en tant que Publication P-7, sur le site web de l'OHI à l'adresse : <https://iho.int/en/draft-publications>, ainsi que sur la page web de l'Assemblée de l'OHI > Les documents de l'Assemblée > Doc. A2_2020_G_09_EN.

En ce qui concerne la partie financière du Rapport annuel pour 2019, en raison du délai entre la réception du compte rendu du commissaire aux comptes externe (attendu mi-mars 2020), l'examen par le président de la Commission des finances et par le président du Conseil (conformément aux paragraphes 5 et 6 de la référence B) et la 2^{ème} session de l'Assemblée, il ne semble pas réaliste d'insérer une phase supplémentaire d'approbation par la Commission des finances puis par les membres du Conseil avant la 2^{ème} session de l'Assemblée.

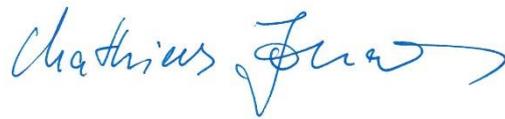
A la place, il est proposé aux membres du Conseil que la version finale du Rapport financier pour 2019, incluant les recommandations du Secrétaire général et de la Commission des finances, le cas échéant, soit examinée et approuvée directement par les membres du Conseil au cours de la 2^{ème} session de l'Assemblée, après aval lors de la réunion de la Commission des finances qui se tiendra à Monaco le 20 avril 2020.

En résumé :

1. Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver cette procédure et d'envisager que le Rapport financier pour 2019 ainsi que les recommandations du Secrétaire général, le cas échéant, soient soumis à l'Assemblée aux fins d'approbation dans le cadre de l'examen du Budget triennal 2021 - 2023.

2. Par le biais de la présente lettre circulaire du Conseil annonçant la mise à disposition du Rapport annuel de l'OHI pour 2019, le Secrétariat de l'OHI a également l'honneur d'informer dans le même temps l'ensemble des Etats membres de l'OHI de la réalisation du Programme de travail de l'OHI pour 2019.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion : Membres du Conseil

Copies à : Etats membres de l'OHI, membres de la Commission des finances, président/vice-président du Conseil